



Etablissements médico-sociaux

→ Pour les personnes sévèrement handicapées ou celles, pour une raison quelconque, qui ne peuvent pas obtenir un logement individuel, il existe des structures d'hébergement, régies par la loi du 2 janvier 2002, dite de rénovation de l'action sociale et médico-sociale.

→ DIFFERENTS TYPES DE LIEUX D'HEBERGEMENT :

• **Accueil des personnes handicapées par un particulier :** pour accueillir à votre domicile un adulte handicapé à titre onéreux et de façon habituelle, vous devez être agréé(e). La demande peut être faite que vous soyez seul(e) ou en couple. Le Président du Conseil Général de votre département instruit les demandes d'agrément. Il assure le suivi médico-social et social des personnes accueillies.

Où s'adresser ?



CONSEIL GENERAL DU LOIRET

3 rue de Châteaubriand, 45100 ORLEANS

Tél. : 02 38 25 46 31, Fax : 02 38 25 46 35

Mail : loiret@cg.45.fr

Direction de la Solidarité Départementale

• **les foyers d'hébergement :** destinés à des personnes handicapées exerçant une activité salariée en Centre d'Aide par le Travail.

Vous pouvez être admis(e) en foyer si : - vous avez plus de 16 ans, - votre demande d'admission a été acceptée par la COTOREP (COMmission Technique d'Orientation et de REclassement Professionnel). Outre l'hébergement, vous pouvez bénéficier : - d'une surveillance médicale, - d'un soutien médico-psychologique, - d'activités d'éveil. Certains foyers sont liés à un centre de travail pour handicapés.

• **Les foyers de vie ou foyers occupationnels :** destinés à recevoir des personnes handicapées qui ne possèdent pas une capacité suffisante pour exercer une activité professionnelle même en milieu protégé, mais qui néanmoins ne nécessitent pas une prise en charge médicale permanente.

• **Les foyers d'accueil médicalisés :** destinés à des personnes handicapées inaptes à toute activité professionnelle et ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, ainsi que de soins médicaux et d'une surveillance constante.

• **Les maisons d'accueil spécialisées :** pour des personnes nécessitant une surveillance médicale et des soins. Vous pouvez y être admis(e) si : - vous êtes handicapé(e) de plus de 16 ans, incapable d'assurer seul(e) les actes essentiels de la vie courante : s'habiller, se laver... - votre état nécessite une surveillance médicale et des soins constants, - vous avez obtenu un avis favorable de la COTOREP.

Ces trois types de structure demandent un avis d'orientation émanant de la COTOREP, qui est le passage obligé de toute recherche d'hébergement.

Où s'adresser ?



COMMISSION TECHNIQUE DE L'ORIENTATION POUR LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL (COTOREP)

122-124 rue du faubourg Banner

45042 ORLEANS CEDEX 01

Tél. : 02 38 78 98 98, Fax : 02 38 52 19 98

→ LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES

ARMEE DU SALUT

Domaine du Château d'Auvilliers,
45410 ARTENAY
Tél. : 02 38 80 00 14, Fax : 02 38 80 09 23
Centre d'aide par le travail, service d'aide à la vie sociale, foyer d'hébergement et de vie de jour, et ferme pédagogique.



ASSOCIATION INTERDÉPARTEMENTALE DÉVELOPPEMENT ACTIONS PERSONNES HANDICAPÉES ET INADAPTÉES (AIDAPHI)

71 avenue Denis Papin, BP 80 123
45803 ST JEAN DE BRAYE
Tél. : 02 38 24 14 40, Fax : 02 38 24 14 59
Mail : aidaphi-siege@aidaphi.asso.fr
Actions en direction des personnes handicapées ou en difficulté d'insertion sociale. Gestion et animation d'établissements et services spécialisés.



ASSOCIATION DE PROMOTION DES HANDICAPES DANS LE LOIRET (A.P.H.L.)

58 bis boulevard de Châteaudun
45000 ORLEANS
Tél. : 02 38 74 56 26, Fax : 02 38 74 56 29
Création, gestion ou délégation de gestion de tout établissement de travail protégé ainsi que des foyers d'hébergement. Mise en place de structure de concertation en vue de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des enfants et adultes handicapés.



PAPILLONS BLANCS DU LOIRET

13 rue de Gaucourt, 45000 ORLEANS
Tél. : 02 38 65 49 90, Fax : 02 38 65 49 99
Défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Gestion d'établissements et de services de personnes handicapées mentales.



ASSOCIATION ENTRAIDE DES FAMILLES D'HANDICAPES

rue de la Gare
45760 MARIGNY LES USAGES
Tél. : 02 38 75 09 71, Fax : 02 38 75 16 87



ASSOCIATION ADULTES ET JEUNES HANDICAPES COMITE DU LOIRET (A.P.A.J.H)

3 rue Alfred de Vigny, 45100 ORLEANS
Tél. : 02 38 64 20 15, Fax : 02 38 63 61 64,
Mail : apajh-45@wanadoo.fr
Création et gestion de services destinés à prendre en considération les besoins de la personne handicapée.



ASSOCIATION POUR L'ADAPTATION SOCIALE DES DEFICIENTS MOTEURS ASDM

La Couronnerie, 3 rue des Moines
BP 10155, Saint-Pryvé
45161 OLIVET CEDEX
Tél. : 02 38 56 55 23, Fax : 02 38 56 66 35
Association médico-sociale, gérant 6 établissements : APC la Couronnerie (atelier protégé et CAT), Centre de Formation Professionnelle Educative Rééducation Motrice (CFPERM), foyer ASDM, Institut médico-éducatif (IME) les Châteliers, service d'accompagnement à la vie sociale.



ASSOCIATION D'ENTRAIDE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ASEPH

4 rue de Reims 45000 ORLEANS
Tél. : 02 38 83 07 14, Fax : 02 38 83 07 14
Aide et assistance aux handicapés et tout spécialement les polyhandicapés.



LES AMIS DE PIERRE

9 rue Jules Lemaître, 45000 ORLEANS
Tél. : 02 38 54 35 05
Aide à toute personne handicapée, création et gestion d'établissements, représentation, information, soutien aux familles.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET (ADPEP 45)

12 rue Stanislas Julien, 45000 ORLEANS,
Tél. : 02 38 62 66 08, Fax : 02 38 62 77 55,
Mail : Siege.association@pep45.asso.fr
Organisme gestionnaire pour le secteur social et médico-social de 15 établissements services, 750 salariés, 800 enfants, jeunes et adultes en situation de handicap. Pour l'intégration scolaire : service formation. Pour l'accompagnement de l'élève : gestion d'un service d'accompagnement pédagogique pour élève privé de scolarité pour maladie ou accident. Service de placement ou séjours classes découvertes et vacances.